

aussi grand nombre de membres de cette Chambre des communes de faire une profession de foi sur le caractère des deux nations ici, au Canada, ce serait déjà beaucoup. Et la profession de foi qu'a faite le député de York-Sud a certainement été impressionnante, comme la preuve, à l'effet qu'au Québec il n'y a pas de fanatisme, qu'a apportée l'honorable député de Cartier (M. Klein) et qui a aussi, je crois, impressionné nos amis de langue anglaise.

J'espère qu'on ne pensera pas que, de ma part, il y en a, parce que j'ai des opinions sur le canadianisme, et je suis allé les confirmer en parcourant les dix provinces à plusieurs reprises. Je compte beaucoup d'amis dans les dix provinces, et je dois dire que le vote anglais, dans mon comté à moi, m'est acquis justement parce qu'on sait que j'ai eu l'occasion de défendre leurs droits dans plusieurs circonstances.

Mais, là où le député de York-Sud me surprend, et il me surprend parce que sa logique solide m'impressionne énormément d'ordinaire, c'est quand il conclut son raisonnement en disant: eh bien, voici, on ne devrait pas mettre cela dans les lois. Il dit cela probablement parce qu'il n'a pas vécu ce que nous avons vécu. Il est au Canada depuis un certain nombre d'années. Néo-canadien, il est heureux du traitement qu'il a reçu, et je suis bien fier de l'entendre dire. Mais, ce que le député de York-Sud ne sait pas, c'est que mes ancêtres à moi sont venus ici en 1629, et qu'en 1760 il est arrivé ce qu'il sait, et que depuis 99 ans il y a la Confédération qu'il connaît, et que depuis 99 ans surtout les gens de ma province ont des griefs sérieux.

Moi non plus, je n'aime pas cela un amendement comme celui qu'on propose; moi aussi j'aimerais bien mieux qu'on n'ait jamais besoin de présenter un amendement semblable, monsieur le président. Seulement, comme beaucoup de gens de ma province, je m'aperçois que depuis 99 ans on attend ce traitement équitable. Or, on ne l'a pas. Et je n'ai pas besoin de remonter à 50 ans, car on nous a proposé un projet de loi visant à constituer en corporation la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa. Dans sa composition on avait pensé à mettre des noms de langue anglaise mais aucun de langue française. Ce n'est pas de l'histoire ancienne, c'est récent cela. Or, on est en droit de se dire: bien, il y aura peut-être d'autres occasions qui se produiront de la même façon et nous voudrions, si nous sommes tous d'accord sur ce fait du bilinguisme et du biculturalisme, que l'existence de deux nations fondatrices de ce pays soit reconnue et qu'on agisse en conséquence.

[M. Mongrain.]

J'ai souligné, l'autre jour, que j'avais fait un relevé d'un certain nombre de ministères et de sociétés de la Couronne et sur 1850 quelques noms que j'ai relevés, j'en ai vu 325, ou quelque chose comme ça, qui sont—et là je puis me tromper—de quelques-uns à consonance française, et je ne suis même pas sûr que ce sont tous des gens du Québec. Alors là, encore une fois, le député de York-Sud tire une conclusion que je ne trouve pas logique. A mon avis, il ne semble pas réaliser que si nous en sommes rendus à demander des choses comme ça c'est parce que nous avons 99 années de griefs, et c'est parce que, nous, nous croyons à la Confédération.

C'est parce que, nous, l'an prochain, nous voudrions que le contrat entre les deux nations soit renouvelé pour un autre siècle. Seulement, nous voyons, chez nous, dans le Québec, que nos jeunes gens, nos jeunes hommes d'affaires sont mécontents. Ils sont probablement plus réalistes que nous l'avons été. Ils sont mécontents et ils sont obligés de dire bien haut qu'ils ont la sensation de ne pas avoir été traités comme ils auraient dû l'être et alors, il y en a quelques-uns d'entre eux qui se dirigent dans des voies extrémistes, et nous voudrions empêcher que ce divorce se fasse dans les années qui viendront.

Monsieur le président, il y a des esprits sérieux dans ma province qui sont inquiets de la façon dont sera célébrée la Confédération l'an prochain. Ils sont inquiets, justement, parce que nous constatons que dans bien des secteurs, nous avons de nos jeunes gens qui ne sont pas satisfaits du traitement.

Je répète ce que j'ai dit au début, même s'il est évident que nous allons probablement perdre au vote tantôt là-dessus, quand même cela n'aurait donné comme résultat que d'obliger un certain nombre de nos députés à faire cette profession de foi, qui a été faite, d'ailleurs de façon éloquente et sincère, je crois, par la plus grande partie de nos députés, on aurait déjà, je crois, fait faire un peu de chemin à la bonne entente et à l'unité nationale. Je voudrais qu'on sache que c'est dans cet esprit-là que nous en parlons.

Je comprends que c'est un sujet extrêmement dangereux, monsieur le président, et j'essaie moi-même de me contenir parce qu'il est si facile, sur des sujets comme cela, de s'emballer et de s'échauffer, avec le résultat qu'on complique la situation plutôt que de la régler. Mais ce que je voudrais souligner, pour la gouverne de nos amis de langue anglaise, c'est que quand nous, du Québec, nous soulevons cette question-là, on comprend bien que nous ne sommes pas des séparatistes, nous sommes des Canadiens qui croient à la Confédération et qui croient que la Confédération ne subsistera pas, si on ne